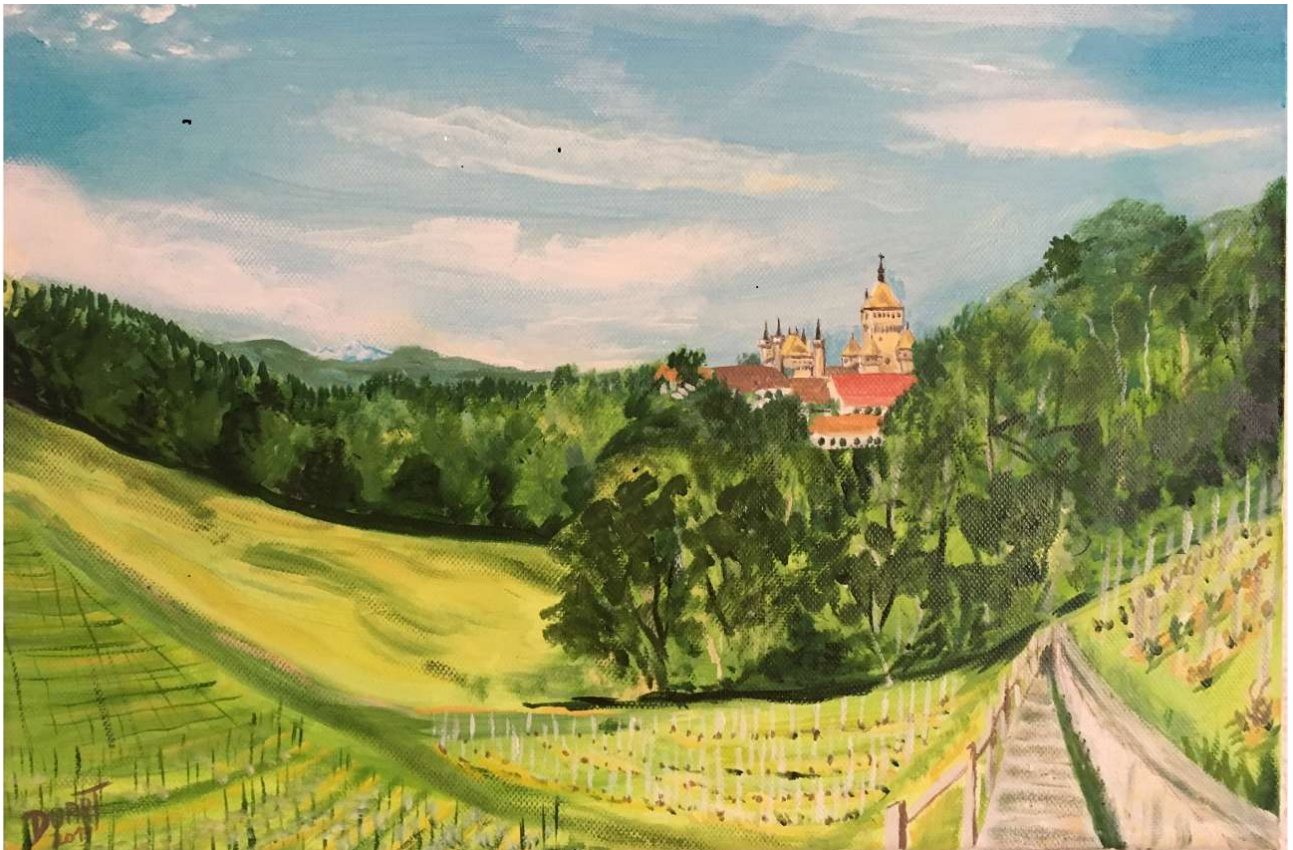


Vuffl'infos



Peinture de M. Jean-François Duart, habitant de Vufflens-le-Château



INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Changements à la Municipalité – 3 départs

Anne-Christin Ganshof, Syndique (extrait du discours de M. Pierre Siegwart pour son départ)



Elue à fin 2004 sans avoir jamais été membre du Conseil général, elle se voit confier les routes, le BAM, la gestion des déchets et les affaires sociales. 18 mois plus tard, le 1^{er} juillet 2006, elle est nommée Syndique, en remplacement de Louis Burdet, et prend les dicastères de l'administration générale et des finances.

Vufflens avait l'habitude de Syndics qui portaient des noms du cru, comme André et Louis (deux fois de suite) ! Voici que notre Commune avait élu à sa tête pour la 1^{ère} fois une Syndique avec un « e » qui, pour compliquer la chose, s'appelle Anne-Christin.... sans « e » et qui, pour couronner le tout, est 100% Norvégienne !

Un vrai Tsunami pour notre beau village ? Et bien non, pas du tout.

Son intégration au sein de la Municipalité s'est faite sans heurt grâce à sa compétence, sa camaraderie et son engagement au service de la communauté.

Ella a modernisé l'administration de Vufflens (amélioration des outils informatiques et digitalisation : notre Commune a ainsi depuis plus d'une législature entièrement quitté le monde du papier) et amélioré les services à la population. Pendant la crise sanitaire, notre administration a pu très facilement travailler à distance et la Municipalité tenir tous les lundis ses séances en visioconférence sans aucun problème. Nous sommes très fiers et très enviés d'être, grâce à elle, une Commune à la pointe des nouvelles technologies.

Elle a été une combattante pour défendre les intérêts de notre Commune et de ses citoyens. Elle ne s'est jamais gênée pour envoyer des flèches afin de combattre les lenteurs ou les inefficacités de l'Administration vaudoise ou de quelques associations intercommunales ainsi que de secouer le « cocotier » pour faire avancer des dossiers, notamment tout dernièrement pour mener à bien le nouveau plan général d'affectation (PGA).

Traiter chaque problème de manière équitable, juste et rapide, tel a été son leitmotiv.

Nous avons eu un réel plaisir à travailler avec Anne-Christin Ganshof, collègues actuels ou anciens, dans un esprit toujours constructif et très convivial. La Municipalité et l'ensemble du Conseil lui souhaitent bon vent dans ses activités actuelles et futures.

Maria-Pia Dubey, Municipale (extrait du discours de Mme Anne-Ch. Ganshof pour son départ)



C'est lors d'une élection complémentaire début 2008 que Maria-Pia Dubey a été élue une première fois à la Municipalité et ensuite réélue à deux reprises : en 2011 et 2016.

En charge dès le départ des dicastères Ecoles, Affaires sociales, Police des constructions et Urbanisme, auxquels elle a été fidèle tout au long de son mandat, elle s'est seulement séparée des Affaires sociales en 2016, mais à contrecœur et pour des raisons d'équilibre de charge de travail.

Responsable de l'école, elle a été la garante du lien entre la Municipalité et notre collège et a été très appréciée autant par les maîtresses que par l'Association des parents d'élèves responsable du parascolaire.

Elle a aussi été en charge de l'organisation de la sortie annuelle de nos aînés, une course très aimée par les participants grâce notamment à sa préparation minutieuse et le choix d'un programme intéressant, varié et adapté.

Les habitants de Vufflens la connaissent surtout comme Madame Constructions. Elle a maîtrisé notre règlement de police des constructions sur le bout des doigts. Toujours prête à renseigner et expliquer, disponible et souriante, Elle a traité les demandes de nos habitants en ayant les notions d'équité et de respect des règles à l'esprit.

Le plus gros et le plus important dossier de son mandat a sans doute été le nouveau PGA. Dès le début de son élaboration, la Municipalité a eu la chance de profiter de ses connaissances et de son expérience, sachant quels points du règlement de police des constructions posent problème et méritent des changements ou des clarifications.

Ses collègues municipaux ont énormément apprécié sa bonne humeur et sa grande implication dans les dossiers. Nous la remercions chaleureusement pour le travail effectué tout au long de ces 13 années ainsi que pour le temps et l'énergie mis à disposition de notre Commune et lui souhaitons une belle retraite bien remplie.



Pierre-Alain Aigroz, Municipal (extrait du discours de Mme Anne-Ch. Ganshof pour son départ)



Elu une première fois en 1999 lors d'une élection complémentaire, il a été réélu à 4 reprises en 2002, 2006, 2011 et 2016, soit 22 ans de bons et loyaux services.

C'est tout naturellement que la Municipalité d'alors lui a confié les dicastères Epuración, Domaines et Bâtiments, SDIS (service du feu) et Eau potable. Des dicastères qui, sans grands changements, l'ont suivi jusqu'à aujourd'hui. Notre Commune a ainsi eu la chance de disposer de ses compétences techniques et de sa longue expérience professionnelle dans le domaine des constructions.

Il a toujours été là pour nous aider à interpréter un dessin technique, évaluer si un prix fournisseur semblait correct, estimer grossièrement le coût de travaux futurs et dernièrement, en ces temps de Covid, calculer selon les normes en vigueur le nombre de personnes autorisées dans nos différents locaux.

Responsable du bâtiment scolaire, il a conduit deux grands projets permettant à notre Commune de contribuer de manière concrète au développement durable. Il s'agit évidemment de la mise en place d'une centrale solaire photovoltaïque sur le toit de la salle de gymnastique et du remplacement du chauffage à mazout du collège par un système à pellets.

Il s'est également investi pour la rénovation lourde du système des cloches de l'église, la réfection de la toiture de la Maison villageoise avec l'installation d'un système de ventilation et le renouvellement des revêtements du sol au collège et dans la grande salle.

Pierre-Alain Aigroz a également œuvré activement pour notre région en étant membre du Comité de direction de l'AVM, l'association intercommunale d'eau potable dès 2005, et de la protection civile dès 2008. Avec les années, il est devenu un vrai expert au sujet de l'eau et a travaillé avec beaucoup de plaisir et d'enthousiasme à assurer à la population une eau saine, de qualité, par un réseau constamment surveillé et rénové.

N'oublions pas ses talents d'artiste. Il a à plusieurs reprises illustré des articles dans le Vufflinfos, nous aidant ainsi à faire passer des messages avec un brin d'humour et surtout ce sont ses magnifiques dessins du château qui ont orné depuis le début nombre de premières pages.

Nous le remercions chaleureusement pour le travail effectué tout au long de ces 22 années, ainsi que pour le temps et l'énergie mis à disposition de notre Commune et lui souhaitons bon vent et une retraite bien remplie.

3 départs = 3 nouveaux !

Nous souhaitons la bienvenue aux 3 nouveaux membres de la Municipalité : Mme Sylvie Nussbaum, M. Thierry Chollet et M. Yves-Alain Falcy. Que cette fonction leur apporte pleine satisfaction et beaucoup de plaisir. Vous trouverez la nouvelle répartition des dicastères dans la rubrique « Annuaire ».

Changements également au niveau du personnel communal

(extrait du discours de Mme Anne-Ch. Ganshof pour son départ)



Denise Piguet, Boursière communale, a décidé de prendre une retraite anticipée à partir du 30 juin 2021.

Entrée en fonction le 1er décembre 2008, venant du milieu privé, elle s'est attaquée à ce nouveau défi pleine d'enthousiasme et d'énergie. Elle s'est rapidement initiée aux particularités d'une comptabilité communale.

Tout au long de ses 13 années de service, Denise Piguet a effectué son travail avec toute la rigueur, la minutie et la discrétion nécessaires à sa fonction. Elle a parfaitement tenu son rôle de conseillère auprès de la Municipalité comme auprès de la Commission des finances.

Elle a fait face à de nombreuses nouveautés. Pour commencer, les recettes de la taxe d'épuration ont atteint le niveau nécessitant l'introduction de la TVA et avec elle toutes les particularités qui y sont liées pour une Commune. Ensuite, l'adoption par la Confédération du principe du pollueur-payeur obligeant les Communes à définir et introduire une taxe sur les déchets, tout un travail pour comprendre les exigences légales et effectuer des estimations de recettes futures. N'oublions pas aussi l'exigence du Canton concernant la nouvelle manière de calculer la taxe d'épuration. A chaque fois elle a répondu présente et ensemble nous avons trouvé les meilleures solutions pour notre Commune.

Nous la remercions pour le travail effectué, ainsi que le temps et l'énergie mis à disposition de notre Commune et de la Municipalité. Nous lui souhaitons une longue retraite heureuse et active.





Bienvenue dans l'équipe communale à Mme Thalia Joss, nouvelle Boursière communale depuis le 1^{er} juillet 2021.

Nous lui souhaitons une longue carrière parmi nous et nous réjouissons de pouvoir collaborer avec elle.

Nous espérons qu'elle trouvera toute satisfaction dans sa nouvelle fonction.

N'oubliez pas les canalisations et les regards pour éviter les surprises coûteuses

(Texte de M. Pierre-Alain Aigroz)

Un entretien systématique limite les désagréments, les réparations coûteuses et prolonge la durée de vie de votre installation. Afin de simplifier et de maximiser l'efficacité de l'opération, il est conseillé de faire le curage de votre réseau tous les 3 à 5 ans en moyenne et selon l'arborisation de votre parcelle. En vertu de la loi, le propriétaire d'un bien a une obligation de diligence.

Le réseau communal et intercommunal est entretenu régulièrement par curage et si nécessaire avec visite à la caméra pour déceler des engorgements, arrivées parasites, effondrements ou cassures des canalisations. Un tournus en cinq étapes annuelles permet d'entretenir le réseau communal et de prévenir les inondations et débordements.

Le réseau d'eaux claires et usées de votre parcelle demande également un entretien régulier. Le curage des installations consiste à nettoyer les graisses, les restes de nourriture, les shampoings huileux et autres.



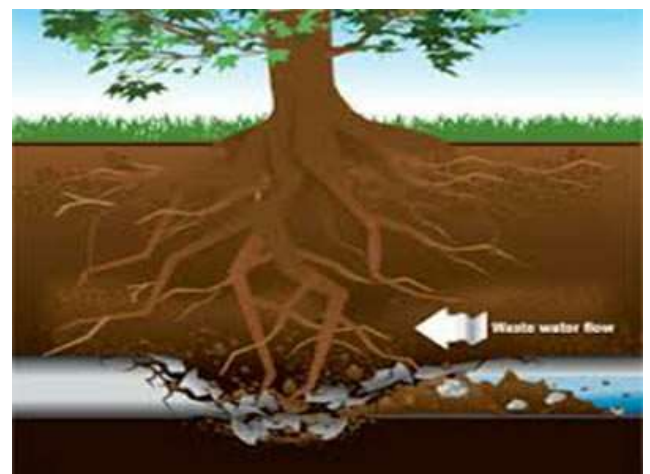
Canalisation obstruée par des racines

Même le feuillage engorge les canalisations et les racines, appelées queues de renard, peuvent s'infiltrer. L'eau calcaire de notre région est aussi à l'origine de la calcification des tuyaux au fil des ans, ce qui diminue le diamètre des tuyaux. La congestion et les dégâts d'eau peuvent en être le résultat. Evitez d'en arriver là !

Ceux qui n'entretiennent pas convenablement leurs canalisations sont susceptibles de faire face à une réduction ou même un refus des prestations d'assurance. Celui qui entretient prudemment ses biens ainsi que le système d'évacuation prolonge la vie de sa maison et économise de l'argent à long terme.

Le fait que le climat soit en train de changer est désormais une évidence. Les intempéries de plus en plus fréquentes mettent à rude épreuve les systèmes d'écoulement. Si on les laisse livrés à eux-mêmes (et aux forces de la nature), ils se retrouvent bouchés plus tôt qu'on ne l'imagine.

De nombreuses entreprises spécialisées sont à votre disposition. Une intervention groupée de quelques maisons vous permettra d'optimiser les coûts de l'opération.



Canalisation écrasée par des racines



Un coup de neuf sur la place de jeux du collège (Texte de M. Pierre-Alain Aigroz)

La petite cabane de jeux au centre de la place devenait vieillissante et une équipe de saboteurs a pris un malin plaisir de taguer la cabane et de brûler la corde se trouvant sur une face du jeu.

De plus, le toboggan qui se trouvait sur cette place a été extrait de son lit en béton dans une nuit de dimanche à lundi.

Volé, il a été retrouvé sur le site Holcim des zadistes de La Sarraz.

Le toboggan a été déclaré hors d'usage par la gendarmerie. Une plainte a évidemment été déposée.

Les enfants de notre village ont été très affectés par cette disparition.



Emplacement du toboggan volé



Préparation du camion-grue pour amener les matériaux sur le site

Les copeaux ont été remplacés en profondeur pour la sécurité des enfants.



Extraction des anciens copeaux en profondeur





Un nouveau jeu combiné de deux cabanons reliés par une passerelle, complété par un petit toboggan et perche a été installé.

Egalisation des copeaux et nouveau jeu combiné

Nous avons remplacé le toboggan par un tout neuf et un peu plus long.



Nouveau toboggan sur son lit de copeaux



Table et bancs à disposition des usagers

La table et les deux bancs ont été également remplacés par un mobilier neuf, complété au sud de l'étang par un banc d'observation de la flore et des nénuphars permettant de voir discrètement la vie des grenouilles et des libellules.

En période de plantation, un complément sera réalisé vers le nouveau toboggan et en amont de la table avec bancs.

Les enfants du collège ont déjà profité de s'amuser sur tous les engins lors de la récréation ou après l'école avec une joie non dissimulée. La dernière semaine de l'école avant les vacances d'été a vu une affluence avec attente au toboggan lors de la récréation et des joutes sportives.

Nous sommes confiants que ce site réaménagé sera respecté et utilisé sans dégradation. Le contraire serait déplorable pour tous les enfants qui sont heureux de profiter de ces installations et y vivre de beaux moments.



Contrôle des champignons

Du 29 août au 7 novembre 2021, vous pourrez faire contrôler gratuitement votre récolte de champignons auprès de contrôleurs officiels tous les dimanches de 17h00 à 18h30, à la salle des Sociétés, Grand Rue 18A à Yens.

Dispositions du règlement de police - Rappels

Pour que chacun puisse pleinement profiter des beaux jours, nous vous rappelons ci-après quelques règles en matière d'ordre et de tranquillité publique :

Travaux bruyants – art. 39

L'usage des tondeuses à gazon et engins similaires (tronçonneuses, scies circulaires, meules, etc.) est **interdit entre 12h00 et 13h00, de 20h00 à 07h00 et du samedi dès 17h00 au lundi à 7h00.**



Lutte contre le bruit – art. 40

Il est interdit de troubler la tranquillité et le repos des voisins **après 22 heures et avant 7 heures.**

Rubrique déchets

Ordures ménagères

Nous vous rappelons que l'enlèvement des ordures ménagères a lieu le lundi **dans la journée** (le mardi si le lundi est un jour férié). Le camion passe fréquemment l'après-midi mais il peut également lui arriver de passer le matin.

Nous constatons par ailleurs que les sacs déposés à même le sol sont souvent éventrés par des oiseaux, chats ou tout autre animal. Il est donc interdit de déposer les sacs la veille et il est vivement recommandé d'être équipé d'un conteneur. D'avance merci.

Déchèterie de Riond-Bosson à Morges - Modalités en raison des mesures de protection Covid-19

- Horaires : Lundi à vendredi 13h45 - 18h00 / Samedi 8h00 - 12h00
- N'aller à la déchèterie qu'en cas de stricte nécessité et durant l'entier des plages horaires d'ouvertures afin d'éviter les bouchons et les longues attentes
- Rester un minimum de temps à l'intérieur de la déchèterie et sortir du véhicule uniquement pour déposer les déchets
- Le Bon Filon "espace échange" est fermé

Dates des prochaines collectes des déchets organiques méthanisables en 2021

26 août 2021

2, 9, 16, 23 et 30 septembre 2021

7, 14, 21 et 28 octobre 2021

4, 11, 25 novembre 2021

9 et 23 décembre 2021

Seuls les conteneurs officiels bruns avec autocollant commandés auprès de la Commune sont autorisés.



Collecte des déchets de jardin au chemin de la Bise

Afin de faciliter la surveillance du site, les heures autorisées pour le dépôt des végétaux sont fixées **du lundi au samedi de 10 à 18 heures**.

L'emplacement pour le dépôt des déchets végétaux est réservé exclusivement aux habitants de la Commune et non aux jardiniers et paysagistes professionnels mandatés par les propriétaires, ces derniers ayant l'obligation de se charger eux-mêmes de l'élimination de leurs déchets végétaux.

Attention :

- Les matières déposées étant valorisées directement en agriculture après compostage, elles ne doivent contenir aucun matériau étranger (plastique, pierre, bois traité, produits toxiques, etc.).
- Les déchets de cuisine cuits et crus ne sont pas admis.



ATTENTION, cette place n'est pas extensible à volonté.

Merci de ne maintenir qu'un seul et unique tas et de ne pas faire chacun le vôtre comme sur cette photo !

EXEMPLE A NE PAS SUIVRE

Merci d'avance à chacun.



DÉCISIONS DIVERSES DE LA MUNICIPALITÉ DURANT LE 1ER SEMESTRE 2021

La Municipalité a décidé entre autres de

- Accorder un soutien financier aux sociétés sportives et culturelles suivantes dans lesquelles des jeunes de moins de 18 ans de la Commune sont inscrits (forfait de CHF 50.-/par jeune de Vufflens)
 - CHF 200.- au Club d'art martiaux Zen Do Ryu à Morges
 - CHF 100.- au JSP Morget (Jeunes sapeurs-pompier)
 - CHF 50.- au FC Forward Morges
 - CHF 50.- au Judo-Club Morges
 - CHF 100.- au CTT Forward Morges (tennis de table)
 - CHF 100.- au Forward HC Morges
 - CHF 50.- au FC Lonay
 - CHF 900.- à Morges Natation
 - CHF 500.- à la Lanterne Magique, Club de Morges et environs
 - CHF 250.- à l'Ecole de cirque Coquino
 - CHF 150.- au FC Echichens
 - CHF 600.- à la Gym Morges
 - CHF 50.- à Renens Natation
 - CHF 450.- à Les Arts en scènes, Ateliers théâtre & arts plastiques
 - CHF 50.- au Aubonne Girls Netball Association (AGNA)
- Accorder un soutien financier de
 - CHF 500.- pour le spectacle « 2^{ème} Fête des Vignerons de la Côte » présenté à Féchy en mai 2022
 - CHF 300.- à la Société Internationale de Sauvetage du Lac Léman, SISL section Morges
 - CHF 500.- au Giron du Pied du Jura à Monnaz
 - CHF 150.- au Musée Romand de la Machine agricole
 - CHF 100.- à l'Association Lire et Ecrire, section La Côte
- Faire procéder au remplacement du vase d'expansion et de la pompe du groupe de chauffage de la maison de Commune.
- Mettre la grande salle à disposition de la Commune de Chigny pour sa cérémonie d'installation des autorités, la leur étant trop petite compte tenu des mesures sanitaires liées au Covid.
- Verser le produit de la vente des sapins de Noël à la Fondation Pro-XY, Fondation suisse pour les proches-aidants, antenne de Morges-Cossonay.
- Prendre acte de la résiliation du bail du local du feu suite à la fin du DAP Vuchi (service du feu).
- Parrainer la Fête de la Tulipe 2021 par un massif de 1000 bulbes.
- Accepter que M. David Christin, employé communal, aide à la mise en place du bonhomme hiver fait par les élèves puis au déblaiement du site.
- Organiser la distribution annuelle de compost le 13 mars 2021.
- Prévoir de déplacer la 2^{ème} salle de la Vufflantine au rez, les 2 salles étant ainsi au même étage. Obtenir l'agrément de l'ASIME.
- Déplacer les ACM/ACT dans l'ancienne salle de classe de la Maison villageoise suite à l'ouverture d'une nouvelle classe.
- Commander une affiche « voiture » dans le cadre de la journée d'action du 28 avril 2021 placée sous la devise « Le bruit hors-jeu » et la mettre vers l'école.
- Etablir un plan de protection Covid pour les élections communales comme exigé par le Canton.



- Prévoir de remplacer les poubelles du cabanon Schumacher afin d'éviter que les oiseaux ne les vident.
- Faire procéder à la stabilisation du terrain et à la construction d'un mur de soutien au chemin du Pont de Vaux.
- Déposer une plainte auprès de la gendarmerie pour le radar pédagogique cassé par un inconnu.
- Accepter la proposition de faire sonner les cloches dans toute la Suisse le vendredi 5 mars 2021 à midi en mémoire des victimes du Covid.
- Reprendre les séances de Municipalité en présentiel à la salle du Conseil avec masque obligatoire dès le 15 mars 2021.
- Accepter la demande de mise à disposition de la grande salle de Mme Luisa Florez, directrice de notre chœur d'hommes « La Concorde » pour des répétitions de l'ensemble vocal Auditea de Lausanne les 8 et 15 mai 2021.
Suggérer à cet ensemble vocal de prévoir une prestation au Temple au lieu de leur proposition de faire un geste financier de remerciements.
- Soutenir le Caf'conc des 29 et 30 octobre 2021 par la mise à disposition gratuite de la grande salle.
- Mandater Mme Maria-Pia Dubey comme personne de contact du Plan Canicule 2021 malgré le fait qu'elle ne fera plus partie de la Municipalité à partir du 1^{er} juillet 2021.
- Se renseigner sur les possibilités de paiement avec d'autres cartes que la Postcard ainsi que par Twint sur notre guichet virtuel.
- Autoriser comme chaque année la marche Morges Bouge à transiter par les chemins de la Commune le 5 mai 2021.
- Accepter de mettre le couvert de la Place du Village à disposition de la manifestation « Au fil du Goût » le 26 juin 2021.
- Mettre gracieusement la grande salle à disposition de l'Association des Vins de Morges le 15 juin 2021 pour une dégustation des chasselas.
- Autoriser La Journée Lausannoise du Vélo à transiter par notre Commune le 6 juin 2021
- Accepter de prêter les guirlandes lumineuses à la Jeunesse de Monnaz pendant l'Euro Foot.
- Commander un écriteau permettant de réserver des places de parc pour le corps enseignant.
- Mettre la salle du Conseil à disposition de la Municipalité de la Commune du Chenit pour sa première séance de Municipalité de la législature qui sera organisée hors murs sous la direction de son nouveau Syndic.
- Accepter une gravure ancienne du château contre quelques bouteilles de la réserve communale.
- Prendre note de la fermeture du Petit Curbit du 24 juillet au 31 août 2021 dans le cadre des travaux en gare de Bussy.
- Mettre à nouveau gracieusement la salle de gym à disposition de la Gym Morges le mardi de 18h00 à 19h15 pour un cours du Groupe Juniors.
- Prendre contact avec les MBC et l'ASIME afin de trouver une procédure évitant les incidences pour les élèves lorsque des trains sont supprimés sans avis.
- Approuver la nouvelle convention entre actionnaires de Valorsa SA.
- Faire construire une chambre pour eaux de ruissellement au chemin du Pont de Vaux.



LE CONSEIL GÉNÉRAL EN BREF

Prochaines séances du Conseil général en 2021

Les 1^{er} novembre et 6 décembre 2021 à 20h15.

Devenir membre du Conseil général, pourquoi pas ?

Saviez-vous que toute citoyenne ou tout citoyen ayant le droit de vote au niveau communal peut faire partie du Conseil général de notre Commune ? Il suffit d'en faire la demande à son Président et de se faire assermenter lors d'une séance du Conseil.

Le Conseil général est l'organe législatif communal. Il est composé d'environ 65 membres qui sont convoqués 4 fois par année. Lors de ses séances, le Conseil examine les différents préavis soumis par la Municipalité, approuve le rapport de gestion, les comptes annuels et le budget du ménage communal. Des commissions permanentes ou ad hoc passent préalablement en revue les différents préavis et préparent un rapport détaillé à l'intention du Conseil.

Un tel organe ne peut fonctionner qu'avec l'apport des compétences des citoyens de la Commune qui proviennent de différents horizons. Ils peuvent ainsi mettre leur savoir-faire à disposition de la Commune et, en retour, bénéficier d'une expérience relative au fonctionnement et à la gestion d'une Commune. Les conseillers peuvent également participer au bureau du Conseil en tant que scrutateurs. Ceci leur permet de découvrir comment se déroule une votation fédérale ou cantonale, ou encore une élection. Finalement, le Conseil général est un bon moyen de se tenir informé sur le développement de la Commune et d'étendre son réseau de connaissances au travers de moments de convivialité.

Etes-vous intéressé à faire partie du Conseil ? Avez-vous des questions ? M. Philippe Stalder, Président du Conseil, se tient à votre disposition. 077 482 65 25 – stalder-warth@bluewin.ch.

Annonce des conseillers généraux aux séances du Conseil général

Tout conseiller doit annoncer son absence pour les séances auxquelles il ne pourra participer. Dans la pratique, sont acceptées les annonces via un autre conseiller présent au Conseil avant l'appel, un appel, un SMS ou un courrier au Président, M. Philippe Stalder.

Démission du Conseil général

Tout membre peut présenter sa démission en cours de législature. Un courrier à l'intention du Président est nécessaire.

Décisions du Conseil général

Séance du 29 mars 2021

- Octroi d'un crédit de CHF 11'000.- pour l'achat d'un tableau interactif complémentaire pour notre collègue

Séance du 21 juin 2021

- Adoption des comptes 2020 qui font apparaître un excédent de produits de CHF 41'464.67
- Approbation du rapport de la Municipalité au Conseil général sur la gestion de l'année 2020
- Approbation des indemnités aux membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026
- Octroi d'un crédit de CHF 350'000.- pour le remplacement des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires "Au Carolet - chemin des Vignes"
- Approbation de la révision des statuts de l'AVM (Association intercommunale d'alimentation en eau potable du Vallon de la Morges)

Séance du 28 juin 2021

- Adoption du plan d'affectation et son règlement

Prochaines votations cantonales et fédérales en 2021

Les 26 septembre et 28 novembre 2021.

Horaire du bureau de vote

Le bureau de vote est ouvert le dimanche de 10h00 à 11h00. Le dernier relevé de la boîte aux lettres réservée aux votes par correspondance est également fait à 11h00.



AGENDA

(sous réserve de nouvelles restrictions liées au Coronavirus)

Table fleurie	27 août 2021
Journée de Commune	12 septembre 2021
Repas EPP à la Cure	15 septembre 2021
Table fleurie	17 septembre 2021
Culte avec la campanologie pour marquer la restauration des cloches du Temple	17 octobre 2021
Repas EPP à la Cure	20 octobre 2021
Table fleurie	22 octobre 2021
Conseil général	1 ^{er} novembre 2021 à 20h15
Repas EPP à la Cure	17 novembre 2021
Table fleurie	26 novembre 2021
Conseil général	6 décembre 2021 à 20h15
Repas EPP à la Cure	15 décembre 2021
Noël des enfants au Temple	16 décembre 2021
Table fleurie	17 décembre 2021
Apéritif de Noël avec vente des sapins, petits comptes et fenêtré de l'Avent	22 décembre 2021
Repas EPP à la Cure	19 janvier 2022
Sortie des aînés	A définir en fonction de la situation sanitaire

Repas EPP : Inscriptions auprès de Mme Elizabeth Uldry, 079 446 95 64
ou du Pasteur Sandro Restauri, 021 331 56 77

Table fleurie Pro Senectute : Inscriptions auprès de Mme Mireille Lugrin, 079 415 92 03

SOCIÉTÉS LOCALES - PRÉSIDENTS

Chœur d'hommes "La Concorde"	M. Bertrand Cornut	079 342 61 30
Responsable Gym-dames	Mme Josette Piguet	021 801 99 63
Jeunesse (Société actuellement inactive)	M. Benoît Delay	079 566 06 44
Groupe de badminton	Mme Odile Criblez Gruaz	079 831 43 51
Association du Marché artisanal	M. Thierry Chollet	021 801 51 81
Association des parents d'élèves de Vufflens-le-Château et environs (APEVE)	Mme Valérie Wehrli Schenk	079 513 87 52

Location des locaux communaux

Les habitants de la Commune ont la possibilité de louer les locaux communaux à des tarifs préférentiels. Cette faveur n'est cependant accordée que pour les fêtes de famille organisées par et pour les habitants (anniversaires, mariages, etc.).

Des tables de cantine sont également mises gracieusement à disposition des habitants de la Commune.

Pour tout renseignement ou réservation, s'adresser au bureau communal.



LA VIE VILLAGEOISE

Les origines de la Journée de Commune

Connaissez-vous l'historique de notre traditionnelle Journée de Commune ?

En 1977, les Communes avaient été appelées à subventionner la rénovation de la flotte de la CGN à raison de 25% de la couverture des dépenses cantonales. En contrepartie, les Communes pouvaient disposer d'un « autre bateau » pour promener leurs citoyens.

C'est suite à une décision du Conseil général que la Municipalité avait décidé d'inviter la population à participer à une excursion en bateau en direction d'Yvoire le 11 septembre 1977. Les frais de location du bateau ont été assurés par la Commune alors que le repas à bord était à la charge des participants.



Cette sortie récréative qui permet à la population de se rencontrer a dû avoir un succès fou puisque la proposition de M. Charles Blaser faite à la Municipalité lors de la séance du Conseil général du 1^{er} décembre 1977 d'organiser une journée communale avec broche, jeux, etc. a été acceptée.

En septembre 1978 fut donc organisée la première Broche de Commune.

Agendée chaque année le 2^{ème} dimanche de septembre, cette manifestation s'est déroulée dans plusieurs endroits de la Commune : à la sapinière (forêt communale), au pied de la vigne de Commune en 1979, aux Dérupes (au pied du quartier de la Balle) en 1981, sur les terrasses du château et désormais dans le préau du collège et malheureusement à la grande salle en cas de mauvais temps.



On relèvera la Journée de Commune du 8 septembre 1991, année du 700^{ème} anniversaire de la Confédération, qui fut particulière. Non seulement elle débuta à 11h00 par l'inauguration officielle de la Place du Village, mais les bourgeois de Vufflens-le-Château y furent également invités dans le cadre de l'action nationale rencontre 91 "Une journée de rencontre dans sa Commune d'origine". Notre orchestre local, le Vufflens Jazz Band, anima cette journée et le traditionnel rôti à la broche fut remplacé par un menu concocté par un traiteur et servi à la grande salle.

La Journée de Commune 2002 dut exceptionnellement être avancée au dimanche 25 août en raison des Journées du patrimoine avec visites du château fixées les 7 et 8 septembre.



L'apéritif est toujours offert par la Commune et une équipe de cuisine bien rôdée prépare les rôtis et coupe le pain.

Encore aujourd'hui, les habitants du village qui y participent sur inscription se munissent de couverts, salades, desserts, boissons, vin rouge et naturellement de verres. Les différentes origines du vin rouge donnent parfois lieu à d'agréables dégustations.

L'après-midi, c'est tournoi de pétanque, match aux cartes et jeux pour les enfants. Tous les participants touchent un prix.

En fin d'après-midi, des sandwiches préparés avec les restes de rôtis sont distribués.

Chacun s'en retourne chez lui avec les dernières nouvelles après avoir adressé au passage un merci à l'équipe de cuisine.

Après le nettoyage du matériel, l'équipe de cuisine entourée de quelques pedzes boit un dernier verre et conclut : Eh bien, ça a bien marché !

La broche

L'imposante broche, d'un bon poids, a été construite dans les années 60.



Elle est entraînée par des papiers récupérés sur une vieille batteuse, des roues dentées de vélos et une chaîne. Mise en mouvement par un vieux moteur électrique servant à alimenter l'encre d'une imprimerie, celui-ci a été changé par la suite.

Ses 8 barres de 1,40 m peuvent supporter 90 à 100 kg de viande et ses 2 cendriers ont une capacité de 80 kg de charbon.

Souvent louée dans sa jeunesse à son constructeur pour des manifestations importantes, elle a par la suite été rachetée par la Commune et ne sert plus que pour la Journée de Commune.

Nous remercions M. Fritz Imhof ainsi que Mme et M. Mariette et Michel Guignard qui, grâce à leur mémoire, ont permis la rédaction de ces 2 articles.



90 ans de M. Hervé de Rham

Le 6 mars 2021, M. Hervé de Rham a fêté son 90^{ème} anniversaire. C'est ce même jour qu'une délégation de la Municipalité s'est rendue chez lui pour lui présenter ses meilleurs vœux. Ce fût un plaisir de partager un moment avec M. de Rham, entouré de membres de sa famille.



Installation des autorités communales le 24 mars 2021

C'est sous la présidence de Mme la Préfète Andrea Arn que les membres du Conseil général et de la Municipalité ont été assermentés pour la législature 2021-2026.



Le bonhomme hiver des 3 classes de Vufflens-le-Château

Afin d'égayer l'hiver des élèves, les enseignantes des 3 classes du collège de Vufflens ont proposé de marquer le retour du printemps en fabriquant avec les élèves un bonhomme hiver d'environ 1,50 m de haut (structure en treillis de poule et papier mâché) et en le brûlant en faisant du bruit pour « effrayer » l'hiver.

C'est le 26 mars 2021, après avoir obtenu l'aval de la Municipalité, de la Direction de l'établissement primaire de Morges Ouest, du SIS Morget et de la Direction générale de l'environnement que les élèves, encadrés par leurs institutrices, se sont rendus à l'angle du chemin du Blétru et du chemin du Pré du Treuil pour brûler leur bonhomme hiver.

Merci à notre corps enseignant pour son engagement pour nos élèves et bravo les enfants pour ce magnifique bonhomme hiver.



Repas du 1er août à la Grande Salle

Après un apéritif servi sur la place du village, 90 personnes ont partagé un repas copieux servi par les Marmitons du Terroir à la Grande Salle dans une ambiance musicale avec le Vufflens Jazz Band et CafConc'.



INFORMATIONS DIVERSES

Plateforme Info Seniors Vaud

Info Seniors Vaud est un service gratuit et confidentiel à disposition des seniors vaudois dès 60 ans et de leurs proches pour toute question concernant la vie à la retraite.

C'est une aide précieuse pour les questions ayant trait aux domaines suivants :

- Habitat & sécurité : Les différentes options concernant l'habitat lorsque le maintien à domicile devient difficile ou n'est plus envisageable
- Assurances sociales : Toutes les questions liées aux assurances sociales lors de la préparation ou de l'arrivée à la retraite
- Santé, prévention & participation sociale : Se maintenir en forme, participer à différentes activités, être soutenu-e en matière d'addiction ou d'endettement
- Maintien à domicile : Les informations utiles pour recevoir les aides et soins nécessaires à domicile (repas, aide au ménage et à la toilette, service de relève aux proches aidants, etc.)
- Questions juridiques : Savoir à qui s'adresser pour des questions relatives à la succession, aux curatelles, etc.
- Dispositions personnelles : Pour décider soi-même des dispositions à prendre en cas de perte de discernement, des directives anticipées ou un mandat pour cause d'inaptitude peuvent être rédigées

Contact : Info Seniors Vaud, Pl. de la Riponne 5, 1005 Lausanne, 021 641 70 70
info@infoseniorsvaud.ch, <https://infoseniorsvaud.ch/>

Fondation Pro-XY – Fondation suisse pour les proches aidants

En Suisse, près de 20% de la population est proche aidante et 60% travaille. Le temps consacré à un proche impacte l'équilibre entre sphère professionnelle et privée. Pour les soutenir, la Fondation Pro-XY, active dans le district de Morges-Cossonay depuis 2006, leur propose du conseil et de la relève auprès de leurs proches aidés sous la forme de présences, d'accompagnement, de préparation et prise de repas, de sorties et de veilles.

Le proche aidé vit un temps de partage centré sur lui et à son rythme. Le proche aidant peut ainsi se ressourcer en sachant que son proche vit un bon moment. Cela contribue à un équilibre dans leur relation et favorise un maintien à domicile de qualité.

Pour qui ?

Vous avez la charge d'un proche, parent, ami ou voisin en âge AVS et avez besoin d'être soulagé, l'antenne de Morges-Cossonay vous propose l'aide nécessaire durant quelques heures au rythme de vos besoins.

Par qui ?

20 intervenants, habitant le district de Morges-Cossonay, encadrés par une coordinatrice régionale, ont à cœur de consacrer du temps pour accompagner les personnes. Leur expérience et leur empathie donnent vie aux présences auprès des proches aidés. Formés en interne, ils agissent de manière professionnelle en respectant les spécificités de chacun-e, tant sur le plan physique et émotionnel, que sur le plan spirituel, culturel et social.

Comment faire appel à Pro-XY ?

Il suffit d'appeler la coordinatrice régionale (079 211 75 63). Elle sera à l'écoute de vos soucis et attentes et réfléchira avec vous et votre proche aux solutions possibles, en collaboration avec les autres organismes de maintien à domicile.

Combien ?

Les bénéficiaires participent à raison de CHF 22.-/heure de jour et de CHF 38.-/heure de nuit. Les dons et subventions faits à la fondation couvrent la différence avec le coût réel de la prestation.

La coordinatrice se tient à votre disposition pour vous informer sur les aides cantonales à disposition.

Contact : Fondation Pro-XY, Antenne Morges-Cossonay, Laurence Thueler, 079 211 75 63
morges-cossonay@pro-xy.ch, www.pro-xy.ch



ANNUAIRE

MUNICIPALITE

Municipal responsable

M. Pierre Siegwart
Syndic
psiegwart@vufflens-le-chateau.ch

M. Philippe Henriod
Vice-Syndic
philippe.henriod@gmail.com

M. Thierry Chollet
tchollet@vufflens-le-chateau.ch

Mme Sylvie Nussbaum
snussbaum@vufflens-le-chateau.ch

M. Yves-Alain Falcy
yafalcy@vufflens-le-chateau.ch

Dicastère

Administration générale - Finances
Contrôle des habitants - Informatique
Parascolaire « La Vufflantine »

Routes - Voirie et déchets
Réseau d'épuration - Cours d'eau
Espaces publics - Cimetière
Transports publics

Urbanisme - Police des constructions
Police - Défense incendie - PCi
Temples et cultes

Ecoles - Affaires sociales
Affaires culturelles et sportives
Passeport vacances - Plan canicule

Domaines et bâtiments - Service des eaux
Energies renouvelables - Tourisme
Sortie des aînés

Tél.

079 374 36 72

079 606 50 15

076 491 47 13

021 801 66 36

079 511 53 32

079 333 70 76

CONSEIL GENERAL

M. Philippe Stalder
Mme Katia Barberis
M. Aurèle Etchegaray

Président
Vice-Présidente
Secrétaire

077 482 65 25

079 450 51 19

079 502 38 74

ADMINISTRATION COMMUNALE

Site internet

vufflens-le-château.ch ou
vufflens-le-chateau.ch

Greffe - Contrôle des habitants

Mme Marlyse Treyvaud
greffe@vufflens-le-chateau.ch

Horaire d'ouverture au public
Mardi
Jeudi
et sur rendez-vous

08h00 - 12h00

16h00 - 18h00

021 804 60 30

Boursière communale

Mme Thalia Joss
bourse@vufflens-le-chateau.ch

Facturation des taxes

021 804 60 33

Employés communaux

M. David Christin
M. Philippe Vuffray

Voirie, extérieurs
Bâtiments

S'adresser au
bureau communal

ÉCOLES – PETITE ENFANCE

Salle des maîtres du collège de Vufflens

021 802 29 75

La Vufflantine -
Accueil parascolaire (1P-6P)

Mme Iris Montero, Directrice

Lundi-vendredi 06h30-14h30

Lundi-vendredi 14h30-18h30

076 507 11 34

076 400 11 34

Etablissement primaire de Morges Ouest
Collège de la Burtignière

M. Fabien Descoedres
Directeur

021 557 97 40

Etablissement secondaire de
Morges Beausobre

M. Luc Schlaeppli
Directeur

021 316 36 00

AJEMA, Accueil de jour des enfants
www.arasmac.ch/site/accueil-des-enfants/

Accueil familial de jour
Réseau AJEMA

021 828 04 12

021 828 04 14



SANTÉ - SOCIAL

Agence d'assurances sociales Morges-Est Lundi-vendredi 08h00-11h30 et 14h00-16h00 Il est conseillé de prendre rendez-vous	Av. de Lonay 2bis Morges	021 828 04 60
Centre social régional Morges-Aubonne-Cossonay	Central téléphonique Rue de Couvaloup 10 Morges	021 804 98 98
Centre médico-social, CMS	Rue Louis-de-Savoie 40 Morges	021 811 11 11
Espace prévention La Côte	Place du Casino 1 Morges	021 804 66 44
Office régional de Placement (ORP) Morges	Av. de la Gottaz 30, Morges	021 557 92 00

SERVICES INDUSTRIELS

Eau potable	AVM, Bussy-Chardonney Dépannages : M. Olivier Vuffray Remplaçant : M. Yanick Héritier	021 800 41 39 079 638 01 81 076 370 03 46
Téléphonie, TV, Internet	UPC Cablecom Swisscom	0800 66 88 66 0800 800 800
Gaz	Cosvegaz SA, Cossonay y c. urgences	0800 402 403
Electricité	Romande Energie Morges Dépannages 24h/24	0848 802 900 0848 802 555

PAROISSES

Paroisse protestante	M. Sandro Restauri, Pasteur	021 331 56 77
Paroisse catholique	Morges	021 811 40 10

POSTE

0848 888 888

DIVERS

Office de l'Etat civil de la Côte	Rue St-Louis 2, Morges	021 557 07 07
Justice de Paix du district de Morges	Rue St-Louis 2, Morges	021 557 94 00
Protection civile district Morges	Ch. de Vergognausaz 45, St-Prex	021 338 03 10

URGENCES

Police		117
Feu		118
SMUR (Service médical d'urgence)		144
Intoxications		145
Numéro d'urgence européen		112
Gendarmerie		021 557 90 21
Centrale téléphonique des médecins Urgences - médecins de garde		0848 133 133
Hôpital de Morges	24h/24, 7j/7	021 804 22 11
Médecins-dentistes de Morges Service de garde		078 798 77 78

